

MAIRIE de ST MARTIN DE VALAMAS

Département de l'Ardèche

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 8 Mars 2019 à 20 heures

Présents : CHAPUS Simon, ADRIEN Eliane, ARGAUD Roland, BEAL André, GIRARDOT Francis, NICOLAS Marie-Paule, CHAREYRON Jeanine, PLANTIER Jean-Luc, ROURE Solange, ROCHE Isabelle, LUPOVICI Catherine

Absents : DESESTRES Philippe, NICOLAS Henri.

Secrétaire de séance : ADRIEN Eliane

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité. M le Maire passe à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

Attribution Marché à procédure adaptée « Travaux de construction et réhabilitation d'un bâtiment en gîtes d'hébergement » Résultats et choix des prestataires

Vu la délibération du conseil municipal du 27 février 2018 approuvant le projet de construction et de réhabilitation du bâtiment de la gare en gîte d'hébergement et le plan de financement s'y rapportant, M le Maire rappelle que pour cette opération un marché a été lancé sous la forme d'une procédure adaptée soumise au décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics avec un avis d'appel public à la concurrence publié le 13 décembre 2018.

La consultation comprenait 13 lots.

La commission des marchés à procédure adaptée a procédé à l'ouverture des offres le 2 janvier 2019 et analyse le 4 janvier 2019.

Le lot 1 Désamiantage a été déclaré infructueux et une reconsultation a été lancée avec un avis d'appel public à la concurrence publié le 10 janvier 2019. Aucune offre n'ayant été déposée pour les lots 7 Carrelage et 9 Enduits de façade, ces deux lots ont fait l'objet d'une reconsultation.

La commission s'est réunie le 28 janvier 2019 pour procéder au choix de l'offre jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères de sélection.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Maire propose au conseil de retenir les offres des entreprises les mieux disantes :

Intitulé du lot	Entreprise retenue	Montant HT en €	Montant TTC EN €
Lot 1 Désamiantage	Amiante Ingénierie BRUGUIERE 31	15 398,00	18 477,60
Lot 2 Démolitions Gros Oeuvre	SAVEL Bernard et Fils ARLEBOSC	139 210,05	167 052,06
Lot 3 Ossature bois Charpente couverture zinguerie	Menuiserie SALLES Sarl LAMASTRE	54 108,75	64 930,50
Lot 4 Menuiseries Extérieures alu et PVC	Menuiserie SALLES Sarl LAMASTRE	36 099,40	43 319,28
Lot 5 Menuiseries Intérieures bois	Menuiserie BARD DESAIGNES	46 296,77	55 556,12
Lot 6 Doublages Cloisons plafonds peinture	SOCEBAT LE CHEYLARD	133 443,47	160 132,16
Lot 7 Carrelages Faïences	ZANUTTO SAINT JEURE D'ANDAURE	42 857,76	51 429,32

Lot 8 Sols souples	SERVICE DECO GOUNON Sarl CHOMERAC	5 027,84	6 033,41
Lot 9 Enduits de façades	SUN FACADES LE CHEYLARD	14 024,72	16 829,66
Lot 10 Electricité chauffage	EGBI Blache Volle LE CHEYLARD	55 671,21	66 805,45
Lot 11 Plomberie Sanitaires ventilation	LAFFONT ENERGIES LE CHEYLARD	47 591,40	57 109,68
Lot 12 VRD Espaces verts	FAURIE Christian ST AGREVE	97 369,71	116 843,65
Lot 13 Traitement de charpente	Menuiserie SALLES Sarl LAMASTRE	3 490,00	4 188,00

Soit un montant total des travaux de :

Tranche ferme	503 106,88 HT	603728,25 TTC
Tranche conditionnelle	187 482,20 HT	224 978,64 TTC
Total	690 589,08 HT	828.706,89 TTC

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et après vote par 10 voix pour et 1 abstention

- Décide de retenir les entreprises et le montant des travaux figurant dans le tableau ci-dessus
- Autorise M. le Maire à signer les marchés des travaux avec les entreprises aux conditions financières évoquées
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette attribution de marché de travaux
- Décide d'inscrire les crédits au budget

Protection sociale complémentaire des agents : mandat au Centre de Gestion pour la procédure de passation d'une convention de participation au titre du risque Prévoyance- Garantie maintien de salaire

Depuis plusieurs années, la collectivité a souscrit un contrat auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale pour le risque prévoyance – garantie maintien de salaire des agents. Elle participe au régime prévoyance par un versement de 8€ mensuel par agent qui vient en déduction de la cotisation salariale.

Le centre de gestion qui a souscrit un contrat prévoyance mutualisé, lance une nouvelle mise en concurrence de ce contrat courant 2019 pour un effet au 01 janvier 2020. Cette procédure a pour objectif de permettre à tout employeur public, affilié au CDG 07, d'adhérer à une convention de participation en prévoyance et de profiter ainsi d'une offre potentiellement plus attractive du fait de la mutualisation des risques.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer pour donner mandat au Centre de Gestion pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la conclusion d'une convention de participation en assurance prévoyance, étant entendu que l'adhésion reste libre à l'issue de la consultation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement pour cette délibération

Tremplin insertion chantier : convention 2019 avec les brigades vertes

M. le Maire propose de faire appel, comme chaque année, aux services de débroussaillage des « Brigades vertes » pour une durée d'une semaine et un montant de 2 392,00 € TTC. Ces travaux pourraient intervenir la semaine 23 Le conseil vote à l'unanimité cette intervention des « Brigades vertes » et autorise Monsieur le Maire à en faire la réservation.

Demande d'utilisation local ex office de tourisme par le Village des musiciens

Dans le cadre de son activité, l'association le Village des musiciens souhaite utiliser le local de l'ex office du tourisme comme siège de son association. Ce local, par son implantation, s'avère très fonctionnel lors du festival de musique et pourrait également être partagé avec le comité des fêtes.

Le conseil municipal est favorable à la mise à disposition de ce local par convention, à condition que les deux associations hébergées fassent vivre ce lieu et s'acquittent d'une participation financière de 99 € par an.

Vente biens sans maître à Helbuel : examen des offres et choix

Conformément à la délibération du 29 octobre 2018, le conseil municipal a examiné l'offre d'achat des parcelles « sans maître » cadastrées section A Herbuel n° 625 et n° 632, section B Envers d'Helbuel n° 213 – n° 219 – n° 220, section B Hubac de Lavalette n° 248 d'une contenance totale de 98 a 80 ca. Cette vente a fait l'objet d'un affichage en Mairie et d'une annonce légale publiée le 24 janvier 2019.

Une seule offre a été déposée, celle de Monsieur Haon Christophe qui s'est déclaré preneur de ces biens au prix forfaitaire fixé de 1000 euros.

L'acquéreur s'acquittera des frais de notaire et de publicité légale inhérents à cette opération.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve cette vente à M. Haon Christophe et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tous documents s'y rapportant.

Vente Bâtiment ex caserne : examen des offres et choix

Par délibération du 29 octobre 2018, le conseil municipal a décidé de mettre en vente l'ancien bâtiment de la caserne des pompiers, situé 265 rue de la Plaine, figurant au cadastre section AC parcelle n° 198, pour une contenance totale de 04 ares 25 ca. Cette vente a fait l'objet d'un affichage sur les lieux et en Mairie et d'une annonce légale publiée le 13 décembre 2018.

Au vu des offres reçues et après examen, le conseil municipal approuve la vente de ce bien par 10 voix pour et une abstention à Taxis de l'Eyrieux - Ambulances de l'Eyrieux – Ambulances associées - Ambulance Saint Martinoise (Boissy AF) 07310 St Martin de Valamas **Co Gérants Cyril et Thierry Gimet** pour un montant de 62 500 euros. Les frais de notaire seront acquittés par l'acquéreur. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tous documents s'y rapportant.

Dissolution Association Foncière Remembrement Chanéac

Suite à la dissolution de l'association foncière de remembrement de Chanéac le 30 novembre 2018, l'actif réparti territorialement s'élève à 140,62 € pour la commune de St Martin de Valamas.

Le conseil municipal délibère, et par décision modificative intègre la part du résultat en recette au budget de la commune

Demandes de subvention

- De l'Association Prévention Routière demandant une subvention annuelle de 170 € correspondant aux frais d'organisation dans la commune de l'action de piste d'éducation routière pour les élèves de cycle 3. M. le Maire propose d'accéder à cette demande et le conseil vote à l'unanimité une subvention de 170 €.
- Des restaurants du cœur, M le Maire propose de reconduire la subvention de 2018 soit 150 € en bons d'achat dans chacune des deux épiceries du village.
- Du club de ping pong pour ses 20 ans d'existence. Le conseil municipal souhaite avoir plus de renseignements concernant cet évènement. Un courrier lui sera adressé.

- De la chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône, concernant un apprenti St Martinois en formation en alternance en entreprise artisanale et dans un centre de formation à St Priest. Le conseil municipal accorde l'aide financière de 120 € souhaitée.
- De l'association de Moze pour l'octroi d'une subvention, afin d'apporter une aide au financement de la 1^{ère} tranche de travaux concernant l'hôpital Moze à St Agrève.
Après débat il est décidé par 9 voix contre et 2 pour de ne pas octroyer de subvention
- Les demandes de : Une rose un espoir, UDCCAS, AFSEP ne sont pas retenues par le conseil municipal.

Tarifs caution vidéo projecteur et caution location gîtes

Le conseil municipal décide de fixer à 900 euros la caution concernant le prêt aux associations du vidéoprojecteur.

Pour une question de facilité de gestion, le conseil municipal décide de porter le montant de la caution « location gîtes » de 152,45 € à 153,00 €.

Courrier de la famille Clot : demande de révision du PLU

Par courrier la Famille Clot demande la révision du Plan Local d'Urbanisme pour le reclassement en zone constructible d'un terrain, déclassé en zone agricole lors de l'élaboration du PLU.

Lors de l'élaboration du PLU, suivant une politique de diminution des surfaces constructibles, les services de l'Etat ont supprimé les terrains situés en zone constructible non mis à la vente.

Pour justifier une révision du PLU, qui est une procédure longue et coûteuse, la commune doit engager une réflexion sur un nouveau projet d'aménagement de son territoire prenant en compte de nombreux facteurs : habitat, économie, transports, environnement... Ainsi le dépôt d'une requête privée ne peut à lui seul justifier du lancement d'une révision. De plus une révision du PLU ne garantit nullement l'aboutissement de la demande de modification du zonage et risque de provoquer une nouvelle régression des surfaces constructibles.

Après débat le conseil municipal ne donne pas une suite favorable à cette demande.

Démission d'un conseiller municipal

M le Maire donne lecture de la lettre de démission du conseil municipal de Cyriaque PETITJEAN à effet au 12 février 2019 (date de réception en Mairie).

Divers

- **Adhésions au SDEA :**

Le Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche informe la commune que lors la séance du 11 Février 2019 il a approuvé l'adhésion en qualité de membres des collectivités de Lyas, Vaudevant, Albon, St Michel d'Aurance et Jaunac

- **Le Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse** propose à la commune d'assurer des interventions musicales en milieu scolaire.

Pour les écoles primaires et maternelles, le coût de ces interventions s'élèvera à 3 600 € pour l'année scolaire 2019-2020.

Le conseil municipal approuve la signature de la convention avec le Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse.

- M Le Maire donne lecture du courrier de Par Monts et Par Vaux concernant l'avenir de son activité dans les locaux du bâtiment de la gare.
Au vu du lancement des travaux d'aménagement du bâtiment cette année, pour des raisons de sécurité et de bonne gestion du chantier, les locaux du rez de chaussée doivent être libérés de toutes activités.
La réflexion sur le mode et conditions de location est donc différée.
Une réponse sera adressée aux demandeurs.
- M le Maire informe le conseil municipal de l'attribution en fin d'année, d'une dotation de 12 600 € au titre du Fonds de solidarité pour la réfection des génoises de l'école primaire et une participation de 6 190 € pour le déneigement hiver 2017-2018

Remerciements

De la part des associations : L'Age d'Or, USMAC, Fleur de Vie, Secours catholique, Union cantonale des anciens combattants, Les petites notes de Rochebonne, Les Cœurs Verts, Les chemins oubliés, pour la subvention annuelle accordée.

De la part de l'ADMR pour les travaux réalisés au sein de leur siège à Champchiroux.

De la part de l'EHPAD La Cerreno pour la remise des colis de Noël aux résidents

De la part de Loisirs et Solidarité des Retraités pour la mise à disposition de la salle des voûtes à l'occasion d'une après-midi récréative bûche de Noël.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h 15